

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 13 octobre 2020 à 19 h 30 à la salle de conférence au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029, le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents :
Monsieur Richard Laberge
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Monsieur Jean-Denis Barbeau
Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 31.

Adoptée

2020-10-106 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'annulation du point 2.1 – Remise d'un certificat honorifique à monsieur André Charlebois.

Adoptée

2020-10-107 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2020.

Adoptée

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous avons appris cet après-midi que l'ensemble de la Montérégie se mettra en alerte maximale à partir de ce vendredi 16 octobre. Puisque les installations nous permettaient d'effectuer une séance du conseil à distance dès ce soir et que la santé des citoyens, des élus et de l'équipe municipale est une priorité, nous avons pris la décision de passer immédiatement en visioconférence. Comme c'était le cas cet été, la séance sera enregistrée et webdiffusée dans les prochains jours sur notre chaîne YouTube. Dans l'éventualité où nous serions toujours en alerte maximale lors des prochaines séances, l'ordre du jour sera publié sur le site le jeudi précédent l'assemblée. Nous souhaitons vous assurer que nous sommes là pour vous entendre alors n'hésitez pas à poser vos questions avant 10 h le jour de la séance, et ce par courriel à greffe@municipalite.sainte-martine.qc.ca ou par téléphone au 450 427-3050, poste 229.

L'annonce de cet après-midi impliquera beaucoup de sacrifices dans nos vies sociales afin de permettre à notre économie de continuer à rouler, afin de permettre à nos enfants de continuer leurs apprentissages scolaires dans les meilleures conditions possibles, afin de protéger les personnes vulnérables et afin de ne pas trop surcharger notre système de santé. Les rassemblements ne sont plus permis et les salles à manger des restaurants sont fermées, mais les commerces de Sainte-Martine continuent d'opérer et la grande majorité de nos restaurants reprendront leur service de menus à emporter comme nous l'avons vécu au printemps dernier. La programmation d'activités municipales doit être annulée, mais le comptoir de prêts sans contact de la bibliothèque est toujours en fonction, en plus l'abonnement à la biblio donne accès à une multitude de programmes, d'applications, de concerts, de cours en ligne, assez pour se perdre pendant des heures sur le site Internet de notre biblio ! Le groupe Facebook Je m'active à Sainte-Martine sera certainement encore plus utilisé au cours des prochaines semaines, allons-y partager nos idées d'activités à faire à la maison.

Bien que l'alerte maximale soit déclenchée, rien n'a encore décidé par le Gouvernement du Québec concernant la collecte de bonbons lors de l'Halloween. Habituellement, le Service de sécurité incendie assure la sécurité routière sur les artères principales du village lors de la soirée du 31 octobre. Pour le moment, la présence des pompiers est toujours prévue. Dans l'éventualité où le gouvernement annule cette fête païenne, nous suivrons ses directives et relayerons l'information sur nos plateformes Web. Nous pouvons tout de même célébrer cette tradition autrement cette année ! Nous pouvons toujours décorer nos maisons et effrayer un peu nos enfants ! Certaines activités sont prévues malgré tout. Les élèves de l'École Sainte-Martine laisseront aller leur imagination sur la devanture de la bibliothèque en la décorant au cours des prochains jours. Un concours de décorations d'Halloween est également lancé depuis le début du mois d'octobre. Il suffit de prendre une photo de vos décorations et de la faire parvenir par courriel ou par Facebook à l'hôtel de ville avant le matin du 30 octobre. Un album photo sera créé ce jour-là sur notre page Facebook et la photo ayant reçu le plus de « J'aime » au 1^{er} novembre permettra à tous les occupants de cette résidence d'obtenir une session gratuite pour un cours de la programmation municipale à l'hiver 2021. Vous trouverez les détails du concours sur le site Internet.

Nous le savons, l'achat local est un enjeu particulièrement en ce moment. C'est pourquoi l'administration municipale travaille actuellement à la réalisation de notre calendrier municipal 2021 en y mettant en valeur nos commerces locaux. Nous y retrouverons la liste de toutes les entreprises de Sainte-Martine par

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

secteur d'activités. Nous pouvons également annoncer dès maintenant que notre fameux concours du calendrier de l'avent se tiendra du 1^{er} au 24 décembre. Il sera lancé un peu plus tard en novembre.

J'aimerais aussi vous informer que le bureau de la Sûreté du Québec, auparavant situé au pavillon Gaétan-Montpetit, sur la rue du Pont se trouve dorénavant dans un des locaux de la bibliothèque. Le poste de la SQ étant situé à Salaberry-de-Valleyfield et le territoire à couvrir s'étendant jusqu'à Saint-Urbain-Premier, nous sommes heureux de pouvoir offrir un bureau aux policiers qui patrouillent dans notre secteur de la MRC. Cela leur permet de limiter les déplacements vers Valleyfield lorsque certaines tâches administratives doivent être remplies et leur offre un lieu de repos.

En terminant, je souhaite souligner l'excellent travail effectué depuis le 21 septembre dernier par le Service de sécurité incendie dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies. Les pompiers se sont rendus à l'École Sacré-Cœur afin de rencontrer les élèves des 3 classes de maternelle. Les enfants ont eu la chance de recevoir la visite de monsieur Paul Delagrave et de son autopompe Autopompix, un camion de pompier qui sort de l'ordinaire et qui après sa longue carrière à l'intervention a été revisité en outils de sensibilisation du public. Les consignes à suivre en cas d'évacuation ont été revues et le rôle des pompiers et de leurs équipements a été présenté. Les jeunes ont participé à un atelier où ils ont pu arroser avec de vraies lances incendie et ont essayé de recréer des arcs-en-ciel dans les reflets d'eau. Ils ont également procédé à l'évacuation des bâtiments représentant un risque particulier, entre autres les bâtiments municipaux, les garderies et les résidences pour aînés. Une activité de sensibilisation grand public s'est tenue dans le stationnement du IGA afin de rappeler à la population les consignes de prévention en lien avec les distractions et l'erreur humaine. Les pompiers rappellent que « le premier responsable c'est toi ». Le Service de sécurité incendie tient à remercier l'officier François Pelletier ainsi que ses pompiers: Claude Black, Michel Lazure, Félix Fortin et Mathieu Ouellet qui ont rendu cet événement possible.

Période de questions

Monsieur Marc Lefort

- Demande le nombre de conteneurs permis sur un terrain appartenant à une entreprise. Il souligne que le garage Laplante semble en avoir beaucoup, entre autres celui qui vient d'être installé sur le bord de la route.

Réponse : La question sera transmise au département d'urbanisme pour faire les vérifications et s'assurer de l'application des règlements.

2020-10-108 : Renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un système local de gestion avec Réseau Biblio de la Montérégie

Attendu que la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisé de la bibliothèque entre la Municipalité et le centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (« centre régional ») prend fin le 31 décembre 2020;

Attendu que le centre régional a fait parvenir une offre de renouvellement et que les frais annuels d'exploitation et d'association sont de 5 521 \$ pour la première année;

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Attendu que les frais d'exploitation seront indexés au premier janvier de chaque année;

Attendu que la Municipalité est satisfaite des services de Réseau BIBLIO de la Montérégie pour l'exploitation du système;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauv 
appuy  par madame Carole Cardinal
et r solu   l'unanimit  des membres pr sents

D'autoriser la signature du renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un syst me local de gestion automatis  de la biblioth que pour la p riode du 1^{er} janvier 2021 au 31 d cembre 2025.

D'autoriser le paiement sur une base annuelle des frais d'exploitation des services informatiques.

D'autoriser une d pense de 5 521 \$ sur une base annuelle pour une p riode de 5 ans, index e au premier janvier de chaque ann e selon l'indice des prix   la consommation au Canada.

D'autoriser une d pense annuelle *per capita* pour les frais d'association de 2,95 \$.

D'autoriser la directrice g n rale et secr taire-tr sori re et la mairesse   signer pour et au nom de la Municipalit  ladite convention.

D'imputer cette d pense au poste budg taire « 02-702-304-20 ».

La directrice g n rale et secr taire-tr sori re mentionne que la Municipalit  dispose des cr dits suffisants pour payer cette d pense.

Adopt e

2020-10-109 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du fonds de roulement pour la r fection, r novation et transformation d'une partie de l'H tel de Ville

Attendu que la Municipalit  souhaite proc der   des travaux de r fection, r novation et transformation d'une partie de l'h tel de ville situ e au 1, rue des Copains;

Attendu que la r fection  quivaut   un montant budg taire de 35 000 \$;

Attendu que l'estimation des travaux est d taill e dans le tableau suivant :

ACTIONS	CO�T (taxes nettes)	REMARQUES
Travaux ext�rieurs		
D�molition du mur	0 \$	Travaux ex�cuter par les cols bleus
Rel�vement de la base du mur	2 000 \$	Travaux ex�cuter par les cols bleus
Briquetage	5 000 \$	Estim� fait

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Porte et fenêtre	6 993 \$	Fourniture et installation
Porte de la Caserne	2 000 \$	Estimé à recevoir
Achat de briques et mortier	4 000 \$	
Installation d'un pieu	1 000 \$	
Ossature du toit	5 000 \$	
Finition des corniches	3 000 \$	
Travaux intérieurs		
Peinture	300 \$	Travaux exécuter par les cols bleus
Couvre plancher	1 200 \$	
Préparation de la salle	0 \$	Travaux exécuter par les cols bleus
Achat de tables et de chaises	1 200 \$	
Électricité	800 \$	
Accessoires divers	300 \$	
Taxes estimées	1640 \$	
	Sous total	34 433 \$

Attendu que le montant pour cette dépense sera financé par le fonds de roulement sur 5 ans;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 35 000 \$ à même le fonds de roulement pour la réfection, la rénovation et la transformation d'une partie de l'hôtel de ville.

Que cette dépense soit transférée à l'imputation budgétaire « 22-2076-722 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-10-110 : Octroi de contrat – Déneigement et épandage d'abrasif pour la partie village et stationnements 2020-2023 – Appel d'offres public sur SEAO numéro 2020-015

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire obtenir un contrat de 3 ans pour le déneigement 2020-2023 avec épandage d'abrasif, fourni par la Municipalité;

Attendu qu'un appel d'offres public a été lancé par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 11 septembre 2020 en vue de l'octroi du contrat;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue comme suit, avant taxes :

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Déneigement des rues de la municipalité incluant l'épandage de sel de déglacage d'abrasif		An 1 2020- 2021	An 2 2021-2022	An 3 2022- 2023	Prix totaux (3 ans)
		Prix	Prix	Prix	
Les pavages J.M. Beaulieu inc.	Village	79 475 \$	79 475 \$	79 475 \$	238 425 \$
	Stationnement en face du Centre sportif régional des Copains	6 900 \$	6 900 \$	6 900 \$	20 700 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer à Pavage J.M. Beaulieu Inc. un contrat de 3 ans pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour la partie village, pour un montant de 79 475 \$ plus les taxes applicables par saison hivernale, pour un total de 238 425 \$ plus les taxes applicables.

D'octroyer à Pavage J.M. Beaulieu Inc., un contrat de 3 ans pour l'option de déneigement d'un stationnement pour un montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables par saison hivernale pour un total de 20 700 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à signer tous les documents afférents à ce contrat.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-330-00-443 ».

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-10-111 : Contributions financières aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivants qui répondent aux orientations :

Organisme	Événement	Montant de la subvention
Centre de pétanque du Bel âge - Beauharnois	Annonce annuelle au centre de pétanque du Bel âge	100 \$
	Total :	100 \$

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 100 \$ à l'organisme tel que décrit précédemment.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires « 02-110-00-972 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-10-112 : Demande d'aide financière adressée au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit du 27 août 2019 jusqu'au 31 mars 2022;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du programme;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

De transmettre la présente résolution ainsi que le document dûment complété estimant les besoins en formation des pompiers volontaires ou à temps partiel de la Municipalité de Sainte-Martine à la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

Adopté

2020-10-113 : Mandat à un auditeur indépendant pour le programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que la Municipalité a bénéficié de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Attendu qu'une reddition de comptes finale est exigée à la Municipalité pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées;

Attendu qu'un rapport d'un auditeur indépendant validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels doit être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard six mois après la reddition de comptes;

Attendu que la Municipalité dans l'appel d'offres 2020-004 – Services professionnels pour l'audit des rapports financiers la Municipalité a demandé un taux horaire pour divers mandats spécifiques;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions la Municipalité a adjugé le mandat à la firme Goudreau Poirier Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité octroi le contrat d'audit pour le programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) à la firme Goudreau Poirier Inc.

Que la Municipalité accepte le taux horaire moyen de 125 \$ soumis par la firme Goudreau Poirier Inc.

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le Règlement numéro 2020-370 – Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2019-343, afin de retirer une exemption aux contributions pour fins de parc.

2020-10-114: Adoption du Règlement numéro 2020-368 – Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Attendu que la Municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22);

Attendu que ce Règlement interdit, en vertu de son article 87.14.1, les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, à moins que la Municipalité n'effectue l'entretien de tel système;

Attendu que l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système privé de traitement des eaux usées »;

Attendu que la Municipalité œuvre à mettre en place un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que la Municipalité souhaite que ces citoyens puissent profiter de toutes les technologies disponibles en matière de traitement des usées des résidences isolées;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2020-368 – Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée

2020-10-115: Adoption du Règlement numéro 2020-369 – Règlement modifiant le règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Attendu que le conseil souhaite modifier le règlement numéro 2019-347 afin d'apporter des changements et précisions à diverses dispositions relatives à la composition et au fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le conseil souhaite reconnaître l'importance accordée à la participation des citoyens membres du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2020-369 – Règlement modifiant le règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

2020-10-116 : Demande de dérogation mineure – Lotissement de la rue Lemelin (Lot 6 327 197)

Attendu la demande de dérogation mineure, déposée par Gilles Lemelin, propriétaire;

Attendu le plan du projet de lotissement de l'arpenteur-géomètre Danny Drolet, déposé le 4 août 2020;

Attendu que la demande a pour but de permettre une distance d'environ 43,3 mètres entre la rue Lemelin et le chemin de la Rivière des Fèves Nord;

Attendu que l'article 5.12 du Règlement de lotissement numéro 2019-343 prescrit une distance minimale de 60 mètres « entre les lignes d'emprise les plus rapprochées » de deux axes d'intersection;

Attendu que la dérogation mineure ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme ni ne cause préjudice aux propriétaires voisins;

Attendu que la rue Lemelin doit être cédée à la Municipalité;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure;

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Personne ne s'est manifesté;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la demande de dérogation mineure afin de permettre une distance d'environ 43,3 mètres entre la rue Lemelin et le chemin de la Rivière des Fèves Nord.

Adoptée

2020-10-117 : Demande de modification du règlement de zonage – Zone AD-4 – Ajout d'un usage « Habitation trifamiliale » - 1240-1242, boulevard Saint-Jean-Baptiste Ouest

Attendu la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage déposée par monsieur Stéphane Laberge, qui est en processus d'achat du 1240-1242, boulevard Saint-Jean-Baptiste Ouest;

Attendu que Monsieur Laberge demande que soient permis les habitations trifamiliales en zone AD-4;

Attendu que monsieur Laberge souhaite rénover l'immeuble commercial et y ajouter des logements, démolir la maison et construire 2 triplex;

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Attendu que le réaménagement du 1240-1242, boulevard Saint-Jean-Baptiste Ouest permettra d'améliorer sensiblement ce secteur de la municipalité, qui est majoritairement résidentiel;

Attendu que le 1240-1242, boulevard Saint-Jean-Baptiste Ouest a fait l'objet de plusieurs projets et démarches au travers des années visant à changer la vocation de l'immeuble ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal :

1. D'accepter la demande de modification du règlement de zonage visant à permettre que soient permis les habitations trifamiliales en zone AD-4;
2. De prévoir dans la modification réglementaire de :
 - a. Régir la hauteur maximale des nouveaux bâtiments afin que ceux-ci s'intègrent avec le milieu environnement;
 - b. Privilégier une seule entrée charretière sur la route 138;
3. De permettre les habitations résidentielles d'un à trois logements.

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine accepte de donner suite à la demande de modification du règlement de zonage.

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine demande que les démarches soient entreprises pour la préparation des documents nécessaires pour la modification du règlement de zonage.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – septembre 2020

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de septembre 2020, au montant de **424 418,05 \$** pour les déboursés et au montant de **98 267,83 \$** pour les salaires, pour un montant total de **522 685,88 \$**.

La minute des conseillers

Madame Carole Cardinal : L'annonce du gouvernement aura un impact sur les commerces locaux, tels que les restaurants et les gymnases. Elle invite les commerces à consulter les organismes partenaires de la Municipalité, entre autres le centre local de Beauharnois-Salaberry, pour obtenir du soutien. Des fonds ont été transférés du gouvernement pour appuyer les différentes difficultés financières que les entreprises peuvent avoir. La SACD est aussi la bénéficiaire de fonds fédéraux qui peuvent aider les entreprises. Le calendrier annuel de la Municipalité mettra aussi en valeur les entreprises du territoire pour les promouvoir.

Elle souhaite promouvoir les parcs qui peuvent être une activité intéressante en ces temps difficiles. La Municipalité compte 11 parcs, un parc-école et le parc régional. Elle invite la population à les visiter. Le conseil s'est doté d'un plan

directeur et plusieurs améliorations ont été apportées aux parcs et plusieurs autres sont à venir dans la prochaine année avec le prochain budget. Les parcs offrent plusieurs activités intéressantes, elle mentionne avoir cueilli des pommes au parc Nolasque-April, qui offre des arbres fruitiers.

Madame Mélanie Lefort : Aborde dans le même sens que madame Cardinal. Elle invite les gens à fréquenter nos entreprises locales, comme les producteurs locaux qui offrent des activités pour les familles. Elle mentionne la cueillette de citrouilles au Champs aux pots. Elle invite ainsi les gens à aller à la découverte des commerces et souhaite que tout le monde se porte bien.

Monsieur Normand Sauvé : Il recommande d'encourager nos restaurants locaux. La période est difficile, la majorité font la livraison ou des plats pour apporter, il est important de continuer à les encourager.

Monsieur Jean-Denis Barbeau : Invite les gens à acheter local. Il mentionne qu'il est important que chacun prenne soin de lui et limite leur déplacement non essentiel. Il invite aussi les gens à aller à la découverte des parcs.

Monsieur Dominic Garceau : Invite les gens à être courtois et sécuritaires avec les agriculteurs en cette période des récoltes alors que plusieurs véhicules et la machinerie empruntent la route.

Période de questions

Monsieur Daniel Dulude

- Aimerais un suivi concernant sa demande pour le développement des terres appartenant à sa famille.

Réponse : Le dossier a été discuté par le conseil. Le projet semble très intéressant. Le dossier est en étude et est entre les mains de l'urbanisme. Nous allons nous assurer qu'un suivi sera fait dès demain matin.

Monsieur Patrick Marleau

- Mentionne qu'il y aurait une rumeur à l'effet que le parc Marie-Reine Laberge serait vendu. Il mentionne aussi que des coups de feu sont parfois entendus.

Réponse : La Municipalité n'a aucune intention de vendre. L'esprit du conseil est de garder et promouvoir les parcs. De plus le parc a été légué par la famille pour permettre à la population d'en profiter. La Municipalité travaille présentement sur des affiches pour contrôler les accès et s'assurer de la sécurité. Des pierres seront aussi installées pour limiter l'accès aux véhicules. La pratique de la chasse dans ce parc n'était pas un problème qui avait été porté à l'attention de la Municipalité avant la semaine dernière. Des vérifications à cet effet seront faites en collaboration avec la Sûreté du Québec et des recommandations seront émises pour assurer la sécurité des utilisateurs. La population est invitée à découvrir ce parc.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 13 octobre 2020

Que la séance soit levée à 20 h 18.

Maude Laberge
Mairesse

Josée Bourdeau
Secrétaire-trésorière adjointe

Sous réserve d'approbation